

# ANNEXE III – OBJECTIFS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT DES ÉCOTERRITOIRES

Écoterritoire	Objectifs de conservation et d'aménagement
Forêt de Senneville	<p>Préserver la biodiversité et l'intégrité des paysages forestiers</p> <p>Prévoir des liens fauniques entre le lac des Deux Montagnes, la forêt de Senneville, l'écomusée et le parc agricole du Bois-de-la-Roche, sans compromettre le caractère privé des propriétés en rive</p>
Le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme	<p>Créer un corridor écologique viable d'une grande biodiversité autour de la rivière à l'Orme</p> <p>Créer un corridor récréatif reliant les gares du train de l'Ouest au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche</p> <p>Maintenir le régime hydrique et améliorer la qualité de l'eau de la rivière à l'Orme</p> <p>Consolider les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et du parc agricole du Bois-de-la-Roche par la conservation de milieux naturels d'intérêt écologique</p>
Le corridor écoforestier de l'île Bizard	<p>Préserver l'intégrité des écosystèmes d'intérêt situés dans des territoires en développement</p> <p>Consolider les limites des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard</p> <p>Créer un corridor écologique et récréatif entre la pointe Théorêt (extension du parc-nature du Cap-Saint-Jacques), le lac des Deux Montagnes et le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard</p> <p>Protéger et mettre en valeur le secteur ouest de l'île par le renforcement de la biodiversité, tout en assurant le maintien et la croissance des activités agricoles, la mise en valeur du patrimoine et des paysages ainsi que le développement des activités récréotouristiques et éducatives</p>
Les rapides du Cheval Blanc	<p>Préserver l'intégrité des écosystèmes tout en favorisant des vues panoramiques sur la rivière des Prairies</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de protection et de mise en valeur du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc</p>
La coulée verte du ruisseau Bertrand	<p>Assurer une alimentation en eau adéquate en quantité et en qualité au ruisseau Bertrand, notamment en redirigeant les eaux de drainage des terrains du Technoparc Montréal</p> <p>Recréer un écosystème riverain aux abords du ruisseau Bertrand, entre les terrains de l'aéroport et le parc-nature du Bois-de-Liesse</p> <p>Consolider les limites des trois parcs-nature en incluant les milieux naturels d'intérêt écologique</p> <p>Prévoir un lien vert entre l'écoterritoire et le lac Saint-Louis</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de protection et de mise en valeur du parc-nature des Sources</p> <p>Favoriser l'aménagement de liens pédestres et cyclables afin de relier les différents secteurs de l'écoterritoire aux quartiers environnants</p>
Les sommets et les flancs du mont Royal	<p>En lien avec le <i>Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal</i>, mettre en œuvre un plan de gestion écologique d'ensemble pour le site patrimonial du mont Royal, avec toutes les parties prenantes pour assurer la protection des milieux naturels, de la biodiversité et des secteurs à caractère emblématique</p> <p>Maximiser les vues et les possibilités de contact avec la nature sur tout le pourtour de la montagne</p> <p>Favoriser l'aménagement de liens verts entre les îlots naturels situés sur les trois sommets, à l'intérieur comme à l'extérieur des parcs existants</p> <p>Préserver le couloir boisé qui encadre la voie Camillien-Houde</p>

# ANNEXE III – OBJECTIFS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT DES ÉCOTERRITOIRES

Écoterritoire	Objectifs de conservation et d'aménagement
La coulée verte du ruisseau De Montigny	<p>Préserver un écosystème viable autour du ruisseau et consolider le parc-nature du Ruisseau-De Montigny</p> <p>Préserver la biodiversité des îles et rendre accessible l'île Lapierre en y permettant la pratique d'activités récréatives compatibles avec la protection des milieux naturels</p> <p>Assurer un volume d'eau adéquat et de qualité au ruisseau De Montigny</p> <p>Favoriser l'aménagement de liens pédestres, cyclables et nautiques afin de mettre en réseau un territoire fragmenté par des infrastructures routières majeures</p>
La Trame verte de l'Est	<p>Préserver la biodiversité en protégeant les quelques milieux naturels d'intérêt écologique encore présents</p> <p>Maximiser la connexion et l'accessibilité des espaces naturels pour la population et la faune et créer des liens avec les rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies, dans le cadre du déploiement de la Trame verte et bleue</p> <p>Consolider les limites du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies</p> <p>Assurer une alimentation en eau adéquate en qualité et en quantité au ruisseau Pinel, à la coulée Grou et aux marais et marécages du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies</p> <p>Conserver et agrandir les bois situés le long de l'A-40 comme protection antibruit et comme élément de qualité visuelle de ce milieu fortement industrialisé qui constitue une porte d'entrée de Montréal</p>
Les rapides de Lachine	<p>Conserver l'intégrité des écosystèmes par une gestion écologique et par la mise en valeur du patrimoine naturel</p> <p>Accentuer le potentiel récréotouristique en développant l'infrastructure nécessaire aux activités d'interprétation écologique et historique</p> <p>Favoriser les liens avec les pôles d'intérêt environnant comme le parc Angrignon et l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, afin de mettre en valeur le secteur du sud de l'île de Montréal</p>
La falaise Saint-Jacques	<p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de protection et de mise en valeur de la falaise, en concertation avec les arrondissements concernés</p> <p>Protéger le couvert végétal du talus afin de prévenir les problèmes d'érosion</p> <p>Maintenir des milieux ouverts pour diversifier les habitats fauniques et favoriser la couleuvre brune</p> <p>Prévoir une bande verte au pied de la falaise, tel que le prévoit le ministère des Transports dans le cadre du projet Turcot, ainsi que des percées visuelles</p> <p>Favoriser l'aménagement de liens pédestres et cyclables afin de désenclaver la falaise et de relier celle-ci aux quartiers environnants et aux composantes de la Trame verte et bleue du secteur (parcs Angrignon et des Rapides, parc du Mont-Royal, etc.)</p>